

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 354

présenté par
Mme Massat-----
ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 26, insérer l'alinéa suivant :

« En conséquence, les gestionnaires ainsi que les personnels des services concernés reçoivent une formation spécifique relative à la nutrition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimé lors de son passage par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, cet alinéa est un pré-requis indispensable à une alimentation de qualité dans la restauration collective.